

## COMpte RENDU SUD de la CMP 66-79/CHRS du 20 Février 2024

### Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT.

OP : AXESS

Présidence : M. Redt DGT

---

Nous ouvrons la séance avec une déclaration liminaire rappelant notamment l'obligation légale de Nexem de négocier les salaires dès lors qu'il y a augmentation du SMIC. Nous poursuivons par la lecture de l'appel des rencontres du travail social en lutte : Tous en grève le 4 avril !

### ***Point prévoyance et complémentaire santé***

Le premier sujet de la CMP est l'appel d'offre concernant la prévoyance de notre secteur (66 et CHRS). Les assureurs font valoir une augmentation des frais de gestion et de sinistralité pour demander à redéfinir les termes du contrat. Une procédure d'appel d'offre va se dérouler durant toute l'année 2024 pour aboutir en 2025. Ce processus de renégociation se traduira une fois de plus par une augmentation des cotisations et/ou une baisse des garanties. En séance, nous avons validés le lancement du processus. Nous avons également rappelé le lien entre sinistralité et conditions de travail et notre revendication de sécurité sociale 100% publique qui nous paraît être le seul moyen de sortir de cette marchandisation forcée de la santé.

### ***Politique salariale***

SUD avait mis trois accords sur la table dans ce point de négociation.

Un premier demandant l'augmentation du point à 5,17 euros pour répondre à l'urgence salariale  
Un second étendant les 183 euros à l'ensemble des salariés

Un troisième augmentant le montant des frais de déplacements (repas et nuitées): non réévalué depuis mai 2004!!!

Comme lors des CMP précédentes, NEXEM se borne à renvoyer les deux premiers accords dans le champ de la BASS-MS. Pour le troisième, il prend le temps de l'étudier.

SUD, FO et CGT dénoncent ensemble l'abandon de la négociation à cette table, la convention 66 reste notre cadre conventionnel jusqu'à nouvel ordre.

### ***Assistants Familiaux***

Les organisations syndicales unanimes dénoncent les conditions de travail exécrables de ces professionnels, l'urgence d'une revalorisation dans le cadre de la CC66 et d'une mise en conformité avec la loi TAQUET.

Insensible à cette situation, malgré les nombreuses illustrations de terrain données par les organisations syndicales, NEXEM se borne à renvoyer ces discussions sur le champ de la future convention unique.



## Congés Trimestriels

SUD a déposé un accord étendant les congés trimestriels à l'ensemble des professionnels. Cet accord permettrait de lutter contre la sinistralité, de reconnaître la pénibilité de nos métiers peu importe l'annexe d'affectation, et de généraliser des accords d'entreprise locaux régulièrement mis en place.

Comme pour les autres sujets, NEXEM reporte la discussion sur le champ de la BASSMS.

## Fusion CHRS/CC66

Il a été évoqué la fusion administrée CHRS/66 : pas de proposition ce jour, il s'agira de traiter cette question avant l'échéance.

## Conclusion

En fin de séance, nous avons questionné le président de séance (DGT) sur l'état du paritarisme dans les négo 66: NEXEM renvoie tous les points à la branche arguant de préconisations gouvernementales. SUD demande à la DGT de faire suivre aux OS un écrit actant, le cas échéant, de cette position gouvernementale.

Pour la délégation SUD  
Karine, Kévin, Xavier, Julien, Richard, Sylvère

Paris, le 21 février 2024

